



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 14 octobre 2014

### SOUFFRANCE AU TRAVAIL : SA CAUSE, LA RECHERCHE DU PROFIT



Lundi 13 octobre, plusieurs militants de l'URE-CGTR ont assisté à la conférence de Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail, sur la « souffrance au travail ». Celle-ci a eu du succès puisque l'amphithéâtre Geneveaux de la fac de Saint Denis était plein.

Filoche a tenu à remettre de suite « les pendules à l'heure » sur un certain nombre de points. Non la classe ouvrière n'a pas disparu. Au contraire, ces dernières décennies, elle n'a cessé de se développer. Au lendemain de la dernière guerre mondiale, les salariés représentaient 55% de la population active. Aujourd'hui ils en représentent 93 % ! Les patrons ne donnent pas de travail aux salariés, ce sont ces derniers qui vendent leur force de travail aux patrons qui l'achètent au prix le plus bas possible.

La force de travail des salariés n'est pas un coût ou une charge pour les patrons, elle est la seule à créer de la richesse. Le contrat de travail symbolise le lien de subordination du salarié vis-à-vis de son patron. Le salarié n'est pas libre. Le patron a par contre tous les pouvoirs : déterminer le salaire, le temps de travail, l'embauche ou le licenciement.

Parler de « collaborateurs » au sujet des salariés est donc un abus de langage destiné à camoufler l'inégalité de droits entre le patron et le salarié. Le patron peut licencier son « collaborateur » salarié sous n'importe quel prétexte, le salarié n'a aucun pouvoir de le faire si son patron ne respecte pas le droit du travail ou est convaincu de détourner l'argent de l'entreprise par exemple.

Filoche a aussi rappelé quelques chiffres révélateurs de la souffrance au travail dans les entreprises françaises. Ainsi chaque année, 650 salariés y trouvent la mort, 700 y sont accidentés, 4500 s'y retrouvent handicapés, 650 000 doivent s'arrêter en maladie pour cause de mauvaises conditions de travail.

Il a aussi dénoncé l'offensive patronale contre le Code du Travail sous prétexte que celui-ci empêcherait les patrons d'embaucher. S'il n'y a pas plus d'embauche, c'est parce que les patrons, visant le maximum de profits, réduisent au minimum les effectifs de leurs entreprises, abusent des heures supplémentaires qu'ils ne paient souvent pas (une sur deux en moyenne !). S'ils veulent détricoter le Code du Travail, ce qu'ils ont commencé à faire entre 2004 et 2008 avec la loi de modernisation de l'emploi de Sarkozy ou avec l'ANI de Hollande, c'est pour avoir encore plus les coudées franches pour exploiter les travailleurs, pas pour créer de l'emploi.

Il s'est aussi insurgé contre l'idée que les 35 heures étaient une entrave au redémarrage de l'économie. En 70 ans, le temps de travail a diminué de moitié, or pendant le même laps de temps, la production a fortement augmenté, le pays s'est enrichi, la mortalité a diminué. Il a aussi dénoncé les propos des dirigeants patronaux (Parisot) affirmant que la précarité est naturelle. Depuis ses débuts, l'humanité n'a eu de cesse de lutter contre la précarité... de la cueillette en inventant l'agriculture, contre la précarité de la chasse en inventant l'élevage, contre la précarité de la santé en inventant la Sécurité sociale. Ceux qui veulent nous imposer des conditions d'existence plus précaires veulent nous faire revenir plusieurs siècles en arrière.

Et les travailleurs et leurs organisations doivent s'y opposer de toutes leurs forces en défendant, au contraire, un programme et des mesures qui correspondent à leurs besoins : augmentation des salaires et des retraites, maintien des acquis sociaux, interdiction des licenciements, partage du travail entre tous, diminution du temps de travail. Cela fait partie du combat que mène la CGTR !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

## **MAIRIE SAINT ANDRÉ : LE SERVICE TECHNIQUE DÉBRAYÉ**

Une quarantaine d'employés communaux du service technique de la mairie de Saint André ont débrayé vendredi 10 octobre pour protester contre les conditions de travail indignes que leur impose la mairie. En effet, celle-ci a décidé pour faire des « économies » de réduire le nombre des salariés d'astreinte (chargés d'intervenir en cas d'incendie par exemple). Ils veulent avoir la garantie d'être payés de leurs heures supplémentaires pendant les festivités du Dipavali, exigent des chaussures de sécurité, le remplacement de leurs pantalons de travail troués, des manches pour les râpeaux... On croit rêver quand on apprend cela, mais on est bien dans une commune de France (la 5<sup>ème</sup> puissance mondiale !).

Devant la mobilisation de ces salariés et la publicité qui en a été faite dans la presse, les chefs se sont précipités pour calmer le jeu et ont promis de ne pas toucher à l'astreinte... jusqu'à la fin d'octobre et de doter ces travailleurs de pantalons neufs !

Ces travailleurs ne veulent pas faire les frais de la politique de restrictions de l'Etat et de leur commune, et ils ont bien raison !

### **PAN SUR LE BEC !**

Le patron de la société chargé de la sécurité du Leu Tempo Festival en 2013 vient de se faire épingler par la justice. En effet, suite à un contrôle de la gendarmerie sur les lieux du rassemblement, il a été constaté que les vigiles utilisés par sa société ne disposait pas de carte professionnelle et n'étaient pas déclarés.

Il a écopé d'une amende de 8000 euros et d'une interdiction d'exercice pendant deux ans.

Une dizaine de salariés ont été de leur côté condamné à une amende de 500 € avec sursis.

La CGTR dénonce et lutte contre cette pratique qui coutumière dans ce milieu et estime qu'il est impératif de la faire cesser pour au moins deux raisons : protéger les salariés de ces sociétés qui sont l'objet de chantage à l'emploi permanent de la part de leurs patrons et assurer les rentrées financières aux caisses de Sécurité sociale et de retraite.

Cette condamnation du patron n'est que justice !

### **JUSTICE DE CLASSE**

La direction de la Cilam qui avait été confrontée à une grève d'une partie de ses salariés à Saint Pierre avait assigné 22 grévistes pour entrave à la liberté du travail et avait demandé au tribunal de les condamner à lui payer 34 000 € d'astreinte. Le juge a refusé d'abonder dans son sens, par contre il a considéré que les deux dirigeants syndicaux qui soutenaient la grève portaient une responsabilité dans le blocage des camions de ramassage laitier et les a condamnés à payer l'un à 1000 €, l'autre à 5000 €, une façon de criminaliser l'action syndicale des travailleurs.

La Cilam, par contre, n'a pas été condamnée pour ne pas avoir augmenté les salaires alors qu'elle faisait des millions de profits...

### **DES LARGESSES POUR LE PATRONAT, DES ÉCONOMIES SUR LES SALARIÉS**

Le gouvernement qui recherche toujours à faire des économies sur le dos de la population, on parle de 700 millions d'euros de réduction du budget de la Sécurité sociale, voudrait réduire le nombre de jours de congé parental, diviser par trois la prime à la naissance pour le deuxième enfant, etc.

Certains députés socialistes ont proposé d'y substituer une autre mesure, moduler les allocations familiales en fonction des revenus.

Mais au final les uns et les autres visent les mêmes : les salariés et leurs familles.

La manœuvre est grossière et démagogique. En effet le déficit Sécurité sociale ne représente que 11 milliards alors que la fraude fiscale des entreprises s'élève à 200 milliards. Plutôt que de s'en prendre aux familles, le gouvernement ferait mieux de faire payer les délinquants patronaux.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68